

**REUNION DU CONSEIL 08 AVRIL 2019**

L'an deux mille dix-neuf, le 08 Avril à 20 heures 30, le conseil municipal de la commune de VAL SURAN, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. BRIDE Frédéric, Maire de la commune de VAL SURAN.

Date de convocation du Conseil Municipal :	28 mars 2019
Affichage le :	
Nombre de membres en exercice : 34 Nombre de présents : 22	<b>PRESENTS :</b> Frédéric BRIDE, Jean-Louis BRIDE, Josiane CARRETIÉ-ETCHEGARAY, Michel BOUQUEROD, Thierry BARRON, Adrien BAVOUX, Mickaël BERTARINI Marie-France BOUVIER, Gilbert BRUN, Christian BUGNOD, Jean-Dominique BUFFARD, Gérard CARRAZ, Frédéric GIBAUD, Jean-Jacques IONI, André JENOUDET, Liliane LAZZAROTTO, Patrick LE LOUP, Cédric NICOD, Louis PARSUS, Jacques POMIES, Serge PIOTTON, Claude ROZ.
Absents :	Nathalie BARTHELET, Eric BULLE, Edwige CALLAMAND, Roland CHAPUIS, Thierry LEBRETON, Rosamund LOVE, Roger NICOLLET,
Absents excusés :	Jean-Luc BERNARD, Guy DUCHENE Bernard BOUVARD a donné pouvoir à Michel BOUQUEROD Valérie ROUX a donné pouvoir à Jean-Jacques IONI Sébastien TRASSAERT a donné pouvoir à Claude ROZ
Secrétaire de séance :	Marie-France BOUVIER

Approbation du compte rendu du dernier conseil municipal.

**OBJET :** Vote du compte administratif 2018 du budget annexe « lotissement la Combe Merbey »

Le conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni sous la présidence de Claude ROZ 4<sup>ème</sup> adjoint.

Le Maire de la commune de Val Suran étant sorti de la salle, le Conseil Municipal vote le compte administratif qui s'établit comme suit :

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés....		3 635.84 €		40 973.25 €	0.00 €	44 609.09 €
Opérations de l'exercice.	2 826.13 €	0.00 €	5 805.52 €	0.00 €	8 631.65 €	0.00 €
<b>TOTAUX</b>	<b>2 826.13 €</b>	<b>3 635.84 €</b>	<b>5 805.52 €</b>	<b>40 973.25 €</b>	<b>8 631.65 €</b>	<b>44 609.09 €</b>
Résultats de clôture.....		809.71 €		35 167.73 €		35 977.44 €
Restes à réaliser...						
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>		<b>809.71 €</b>		<b>35 167.73 €</b>		<b>35 977.44 €</b>

**OBJET :** Approbation du compte de gestion 2018 - budget annexe « lotissement la Combe Merbey »

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires du budget lotissement « la Combe Merbey » de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2018,

Après s'être assuré que Monsieur Éric GUILLERREY, receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

-déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2018 par Monsieur Éric GUILLEREY, receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**OBJET :** Affectation du résultat 2018 du budget annexe « lotissement la Combe Merbey »

Monsieur le Maire expose aux Conseillers Municipaux que l'exercice 2018 a généré un déficit de fonctionnement de **2 826.13 euros**  
 Considérant que les résultats antérieurs reportés sont de **3 635.84 euros**  
**Les résultats de fonctionnement cumulés s'élèvent à 809.71 euros**  
 Les restes à réaliser de l'année sont en dépenses de : **0.00 euros**  
 Les restes à réaliser de l'année sont en recettes de : **0.00 euros**

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité, d'affecter ce résultat comme suit :**

Affectation complémentaire en réserve (compte 1068) : **0.00 €**

Affectation à l'excédent reporté (compte R 002) : **809.71 euros**

**OBJET :** Vote du budget 2019 annexe « lotissement La combe Merbey »

Le budget a été présenté et voté à l'unanimité ainsi

Equilibre en fonctionnement à **26 009.00 €**

Equilibre en investissement à **35 167.00 €**

**OBJET :** Vote du compte administratif 2018 du budget annexe « lotissement le Pelon II »

Le conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni sous la présidence de Claude ROZ 4<sup>ème</sup> Adjoint.

Le Maire de la commune de Val Suran étant sorti de la salle, le Conseil Municipal vote le

compte administratif qui s'établit comme suit :

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés....		2 043.77 €	113 525.76 €		113 525.76 €	2 043.77 €
Opérations de l'exercice.	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAUX</b>	<b>0.00 €</b>	<b>2 043.77 €</b>	<b>113 525.76 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>113 525.76 €</b>	<b>2 043.77 €</b>
Résultats de clôture.....		2 043.77 €	113 525.76 €		113 525.76 €	2 043.77 €
Restes à réaliser...						
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>		<b>2 043.77 €</b>	<b>113 525.76 €</b>		<b>111 478.99 €</b>	

**OBJET :** Approbation du compte de gestion 2018 du budget annexe « lotissement le Pelon II »

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires du budget lotissement « le Pelon II » de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2018,

Après s'être assuré que Monsieur Éric GUILLEREY, receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

-déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2018 par Monsieur Éric GUILLEREY, receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**OBJET :** Affectation du résultat 2018 du budget annexe « lotissement le Pelon II »

Monsieur le Maire expose aux Conseillers Municipaux que l'exercice 2018 a généré un excédent de fonctionnement de **0.00 euros**  
 Considérant que les résultats antérieurs reportés sont de **2 043.77 euros**  
**Les résultats de fonctionnement cumulés s'élèvent à 2 043.77 euros**  
 Les restes à réaliser de l'année sont en dépenses de : **0.00 euros**

Les restes à réaliser de l'année sont en recettes de : 0,00 euros

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, décide d'affecter ce résultat comme suit :**

Affectation complémentaire en réserve (compte 1068) : 0,00 euro

Affectation à l'excédent reporté (compte R 002) : 2 043,77 euros

**OBJET :** Vote du budget 2018 annexe « lotissement Le Pelon II »

Le budget a été présenté et voté à l'unanimité ainsi

Equilibre en fonctionnement à 125 570,00 €

Equilibre en investissement à 207 052,00 €

**OBJET :** Vote du compte administratif 2018 du budget « principal » communal

Le conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni sous la présidence de Claude ROZ 4<sup>ème</sup> Adjoint.

Le Maire de la commune de Val Suran étant sorti de la salle, le Conseil Municipal vote le compte administratif qui s'établit comme suit :

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés....		418 495,40 €	101 942,96 €		101 942,96 €	418 495,40 €
Opérations de l'exercice.	548 485,98 €	854 221,15 €	452 040,84 €	390 615,10 €	1 000 526,82 €	1 244 836,25 €
TOTAUX	548 485,98 €	1 272 716,55 €	553 983,80 €	390 615,10 €	1 102 469,78 €	1 663 331,65 €
Résultats de clôture.....		724 230,57 €		163 368,70 €		560 861,87 €
Restes à réaliser...						
RESULTATS DEFINITIFS		724 230,57 €		163 368,70 €		560 861,87 €

**OBJET :** Approbation du compte de gestion 2018 du budget « principal » communal

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires du budget communal de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2018,

Après s'être assuré que Monsieur Éric GUILLEREY, receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

-déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2018 par Monsieur Éric GUILLEREY, receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**OBJET :** Affectation du résultat 2018 du budget « principal » communal

Monsieur le Maire expose aux Conseillers Municipaux que l'exercice 2018

a généré un excédent de fonctionnement de 305 735,17 euros

Considérant que les résultats antérieurs reportés sont de 418 495,40 euros

Les résultats de fonctionnement cumulés s'élèvent à 724 230,57 euros

Les restes à réaliser de l'année sont en dépenses de : 0,00 euros

Les restes à réaliser de l'année sont en recettes de : 0,00 euros

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité, d'affecter ce résultat comme suit :**

Affectation complémentaire en réserve (compte 1068) : 163 368,70 euros

Affectation à l'excédent reporté (compte R 002) : 560 861,87 euros

**OBJET :** Vote des taxes communales 2019

Monsieur le Maire rappelle que la Communauté de Communes Petite Montagne a adopté le régime de la Fiscalité Professionnelle Unique au 01 janvier 2017 et que dorénavant, la commune n'a plus que trois taxes à voter, la CFE relevant maintenant de la Communauté de Communes.

Il rappelle les taux moyens pondérés calculés par les services de la DGFIP pour la Commune

de Val Suran après lissage des 12 ans. Durant ces 12 ans les taux de chaque commune déléguée évolueront pour arriver à :

- Taxe d'habitation : 8.75 % ; Taxe Foncière bâti : 6.77 % et Taxe Foncière Non bâti : 15.58 %

De même il rappelle les taux appliqués dans les communes déléguées en 2018 et ceux prévus en 2019.

	Taxe habitation		Taxe foncière bâtie		Taxe foncière non bâtie	
	<u>2018</u>	<u>2019</u>	<u>2018</u>	<u>2019</u>	<u>2018</u>	<u>2019</u>
BOURCIA	8.38	8.42	4.57	4.78	14.04	14.18
LOUVENNE	7.23	7.38	3.23	3.57	11.22	11.61
SAINT JULIEN	9.26	9.22	7.89	7.78	17.59	17.41
VILLECHANTRIA	8.86	8.86	6.54	6.55	17.54	17.36
VAL SURAN	8.75	8.75	6.77	6.77	15.58	15.58

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide de maintenir les taux suivants :

- Taxe d'habitation : 8.75 %

- Taxe Foncière bâti : 6.77 %

- Taxe Foncière Non bâti : 15.58 %

Les taux appliqués pour l'année 2019 dans les communes déléguées figurent dans le tableau ci-dessus.

<b>OBJET :</b>	<b>Vote du budget primitif communal «principal»</b>
----------------	---

Le budget a été présenté et voté à l'unanimité ainsi

Equilibre en fonctionnement à 1 286 480 euros

Equilibre en investissement à 1 847 979 euros

<b>OBJET :</b>	<b>SIDEC – Eclairage public St Julien</b>
----------------	---

Monsieur le Maire explique à l'assemblée qu'il convient d'établir une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage public entre la Commune et le SIDEC pour des travaux RVS –Elum sur la commune déléguée de St Julien (Affaire n° 19 36035). Cette convention a pour but d'autoriser le SIDEC à intervenir en tant que Maître d'Ouvrage pour l'opération RVS –signataire Elum sur la Commune déléguée de St Julien.

**Après délibération, le Conseil Municipal**

**ACCEPTE** les conditions énoncées dans la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage public

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier

#### QUESTIONS DIVERSES

- Nettoyage de la salle des fêtes : Monsieur le Maire propose de faire intervenir une entreprise de nettoyage. En effet, actuellement se sont les employés communaux qui effectuent le nettoyage mais ils n'ont pas le temps ni les moyens matériels de la faire à fond.
- Un conseiller municipal déplore que le café ne soit pas plus ouvert le week-end.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30*

*Les délibérations sont consultables en Mairie, aux heures d'ouverture du Secrétariat, le mardi-mercredi-jeudi et samedi de 10 heures à 12 heures.*



Le Maire,  
F. BRIDE